



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

ARRETE

OBJET : Délégation de fonction à Monsieur Serge LINALE, 12^{ème} vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Président de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-9 qui précise : « Le président est l'organe exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer par arrêté sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents (...) » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu l'élection de Monsieur Louis POZZO DI BORGO le 10 juillet 2020 en qualité de Président de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu l'élection de Monsieur Serge LINALE le 24 juillet 2020 en qualité de 12^{ème} vice-président ;

Considérant que pour la bonne marche des services communautaires et afin d'assurer une exécution rapide de certaines formalités, il est nécessaire que certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurées, par délégation, par des vice-présidents ;

ARRETE

ARTICLE 1 : CHAMP DE LA DELEGATION

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia donne, sous son contrôle et sa responsabilité, délégation de fonctions à Monsieur Serge LINALE, en sa qualité de douzième vice-président, pour les champs de compétence définis ci-après :

- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

En lien avec le Président :

En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;

Soutien à l'installation et au développement des entreprises et à l'entrepreneuriat ;

Immobilier d'entreprise : construction et gestion de solutions d'immobilier d'entreprise ;

Actions en faveur de l'insertion professionnelle et de l'employabilité des personnes ;

Economie Sociale et Solidaire ;

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

Documents de planification et stratégie dans le domaine économique en lien avec les élus en charge de l'aménagement du territoire.

- NUMERIQUE ET SMART CITY

En lien avec le Président :

Pilotage de la stratégie de territoire intelligent - Schéma directeur du numérique ;

Infrastructures ;

Lutte contre exclusion numérique et illettrisme, ;

Innovation.

ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation de signature est attribuée à Monsieur Serge LINALE, à l'effet de signer, au nom du Président et sous son contrôle et sa responsabilité, dans le respect des délibérations et engagements du Bureau et du Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia, tous actes et courriers entrant dans les domaines susvisés, à l'exception de ceux relevant :

- de la gestion du personnel
- de la gestion des marchés publics

ARTICLE 3 : MODALITES D'APPLICATION

Tous documents signés par Monsieur Serge LINALE dans le cadre de la présente délégation porteront la mention suivante :

« Pour le Président et par délégation,
Le 12^{ème} vice-président,
Serge LINALE »

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 :

Le Président de la Communauté d'agglomération de Bastia est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bastia, le 03 SEP. 2020



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGIO

Notifié à Monsieur Serge LINALE le :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Serge Linale", is written over a horizontal line.

DE BASTIA
Cet arrêté exécutoire
après dépôt en préfecture
le 08 SEP. 2020
et publication ou notification
du 09.09.20
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOCHOU
NM